



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 29 août 2024

Réunion restreinte électronique du 29 août 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

1. Régional 1 Homiris – groupe B

La Commission Régionale des Compétitions, prend acte de la correspondance de l'ES GANDRANGE en date du 28/08, qui déclare forfait général avec son équipe 1 pour le championnat Régional 1 Homiris saison 2024/2025.

Par conséquent, l'équipe est classée en dernière place du groupe et également déclarée forfait dans les différentes coupes (Coupe de France, Coupe du Grand Est).

Le groupe passe de 14 équipes à 13.

Le calendrier reste inchangé avec un exempt à chaque journée avec l'annulation de l'ensemble des rencontres.

La Commission Régionale des Compétitions, transmet le dossier à la Commission Sportive Régionale pour prise en compte.

2. Homologation

La Commission Régionale des Compétitions homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour le tour préliminaire de la Coupe Gambardella qui s'est joué le weekend du 24 et 25 août.

- Tour préliminaire Coupe Gambardella

– Procédure d’appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l’adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l’article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN